



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **03 décembre 2024 à 20h00** - Date de convocation : **26 novembre 2024**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Christophe INIGO**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, INIGO, LOCHON, MAGNAUDEIX, formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Mmes, MM. LE LAN-LE LUYER (pouvoir à M. CARRIER), VAUZOU (pouvoir à Mme GLEIZES), GUION (pouvoir à Mme DESCHAMPS), WECKSTEIN (pouvoir à Mme ANDRIEUX)

DELIBERATION RÉNOVATION INTÉRIEURE DE L'ÉCOLE – DL 48/2024

Monsieur le Maire indique que depuis 2020, l'école communale a fait l'objet d'opérations successives de mise en sécurité, de destination des locaux, de travaux pour favoriser les économies d'énergie comme le changement complet des menuiseries, la pose de volets roulants ou le suivi des consommations énergétiques, Ces travaux ont nécessité des interventions sur la structure du bâtiment (maçonnerie, électricité et peinture) et laissé des traces inéluctables. Le projet vise à améliorer le confort des élèves afin d'assurer un bon apprentissage, un confort visuel dans un cadre agréable et avec un confort respiratoire retrouvé.

Après examen, le devis de la société DONIS pour un montant de 13 956.86 € HT est retenu.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financement	Intitulé subvention	Subvention sollicitée	Pourcentage sollicité	Subvention obtenue
DETR	Aménagement des bâtiments scolaires	4 187.06 €	30 %	Non

DSIL	Rénovation bâtiments scolaires	6 978,43 €	50 %	
Sous-total des aides publiques		11 165.49 €	80%	
Autofinancement / Reste à charge collectivité		2 791,37 €	20%	
Montant global HT du projet		13 956.86 €	100%	

Après délibération, le CM à l'unanimité :

- approuve l'opération
- approuve le plan de financement proposé
- autorise le maire à effectuer les demandes de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant
- autorise le maire à inscrire cette opération au budget 2025.

Vote :Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

